

COMMUNE du GLAIZIL

Membres en exercice : 10 Membres Présents : 9 Membres représentés : 0 Absents : 1
VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SEANCE du 18 février 2021 **DELIBERATION N° 9 / 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le 18 février à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 12 février 2021 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire

PRESENTS : COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, GAUTHIER Jean-Pierre, HORLAVILLE Damien, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian

EXCUSE :

SECRETAIRE : ARMAND Nathalie

OBJET : Délibération contre la fermeture des trésoreries de Saint-Jean-Saint-Nicolas et Saint-Bonnet-en-Champsaur

Monsieur le Maire expose que notre commune est une ville fragile, avec des habitants et des entreprises connaissant des difficultés financières d'autant plus dans le contexte sanitaire actuel.

Notre population a donc besoin, plus qu'ailleurs, du soutien du service public.

Dans ce contexte, le projet de fermeture des trésoreries de Saint-Jean-Saint-Nicolas et Saint-Bonnet-en-Champsaur par l'administration des finances et l'obligation faite alors aux Glaizialons et aux habitants de la vallée de :

- se rendre à la Trésorerie de Gap distante de plus de 25 kilomètres,
- ou communiquer avec l'administration fiscale via Internet,

sont des non-sens inacceptables.

Les habitants de notre village et de la vallée qui rencontrent des difficultés financières graves ont besoin de relations faciles avec les services fiscaux pour pouvoir expliquer leur situation et négocier des étalements de paiement.

Ces personnes ont aussi de graves problèmes de mobilité dans nos territoires de montagne. Elles sont souvent privées de véhicules ou de l'offre de transports qui est restreinte sur le territoire. Elles sont également souvent totalement coupées des moyens modernes de communication, malgré les efforts de la municipalité pour atténuer la fracture numérique.

Les élus du Glaizil réunis en séance publique manifestent, par la présente délibération, leur désaccord de voir s'éloigner du ressort de la Vallée, le suivi, le conseil et le soutien dus par l'administration de l'Etat aux exécutifs locaux et demandent que soit respectée la LOI n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal :

- de voter à l'unanimité une délibération d'opposition à ce projet de fermeture,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet en vue notamment, d'exiger des autorités idoines le maintien des trésoreries de Saint-Jean-Saint-Nicolas et Saint-Bonnet-en-Champsaur, comme service de proximité et de pleine compétence.

Pour toutes ces raisons LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la délibération contre la fermeture des trésoreries de Saint-Jean-Saint-Nicolas et Saint-Bonnet-en-Champsaur
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Pour copie conforme
Le Maire,
COLLIN François

